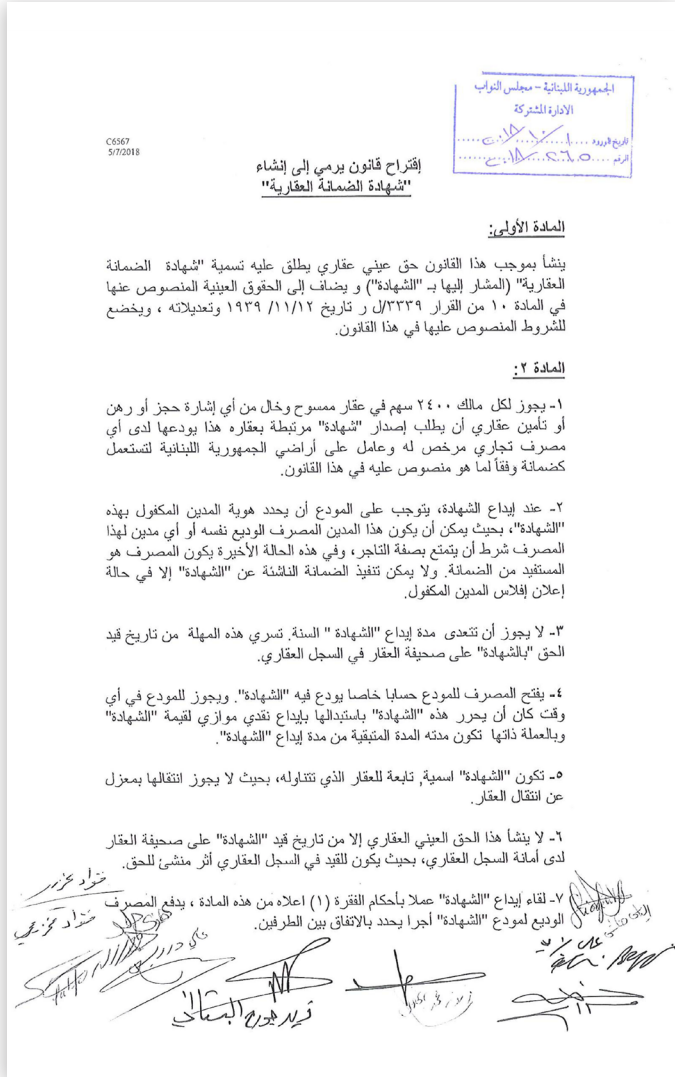




Signature et Dépôt de la proposition de loi du Certificat Hypothécaire Obegi (CHO)

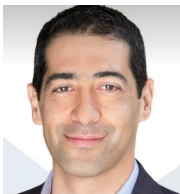
La proposition de loi CHO a été déposée au Parlement Libanais le 1^{er} Octobre 2018. Elle a été signée par dix membres du parlement:




S.E.M. Neemat FREM
Indépendant, Allié au Bloc Liban Fort



S.E.M. Ali BAZZI
Membre du Mouvement Amal et du Bloc de Développement et de la Libération



S.E.M. Elias HANKASH
Membre des Phalanges Libanaises/ KATAEB et du Bloc KATAEB



S.E.Dr. Farid AL BOUSTANY
Indépendant, Allié au Bloc Liban Fort



S.E.M. Sami FATFAT
Membre du courant du Futur et du Bloc Parlementaire du Futur



S.E.M. Henri HELOU
Indépendant, Allié au Bloc de la Rencontre Démocratique



S.E.M. Michel DAHER
Indépendant, Allié au Bloc Liban Fort



S.E.M. Ali DARWISH
Indépendant, Allié au Bloc du Centre Indépendant



S.E.M. Anwar AL KHALIL
Membre du Mouvement Amal et du Bloc de Développement et de la Libération



S.E.M. Fouad MAKHZOUMI
Indépendant, Président du Parti du Dialogue National


La proposition de loi a été rédigée par:



S.E.Me. Ghassan MOKHEIBER
Ancien Député, Avocat et Législateur



Prof. Nasri DIAB
Avocat aux Barreaux de Paris et de Beyrouth
Professeur de Droit



Me. Alexandre SAKR
Avocat
Cabinet El Khoury